

TARIF 2020

TRANSACTIONS

TARIF UNIQUE PARIS et 1^{ère} couronne → 4% TTC (avec un minimum de facturation de 8000 € TTC)

TARIF hors 1^{ère} couronne ----- → 7% TTC (avec un minimum de 10 000 € TTC)

DIAGNOSTICS OFFERTS pour toute vente réalisée dans le cadre d'un mandat exclusif

GESTION LOCATIVE

Location de locaux meublés ou non/Résidence Principale/Secondaire ou Mixte

Honoraires de location à la charge du Bailleur

Entremise et NégociationForfait 150 € TTC

Visites – Constitution du Dossier 75% TTC du Loyer Mensuel Charges Comprises

Etat des Lieux Entrée et Sortie..... 25% TTC du Loyer Mensuel Charges Comprises

Honoraires de location plafonnés à charge du locataire (LOI ALUR) BAUX LOI 06/07/1989

En zone très tendue 12€ TTC /m² de surface habitable (**)

En zone tendue..... 10€ TTC/m² de surface habitable (**)

Hors zone très tendue 8€ TTC/m² de surface habitable (**)

Etat des Lieux Entrée et sortie 3€ TTC/m² de surface habitable (**)

Honoraires de Gestion de locaux d'habitation ou commerciaux

Prise en charge d'un nouveau dossier 150 € HT soit 204 € TTC

Honoraires mensuels sur les encaissements ----- → 6 % HT soit 7,20% TTC

Souscription d'une Garantie Loyers Impayés et détériorations immobilières (uniquement pour baux résidence principale)

Prime d'Assurance→ 2,1% (exonérée de TVA)

Honoraires pour gestion de ce contrat→ 1% HT soit 1,20 % TTC

Honoraires de Location de BOX / PARKING / COMMERCE / BUREAUX

Visite – constitution du dossier..... 14% TTC du loyer Triennal Hors Charges à charge du preneur

Rédaction de bail : 500 € TTC réparti comme suit :
250 € TTC à la charge du bailleur et 250 € TTC à la charge du preneur

* révisable en fonction de l'I.C.C (indice du coût de la construction)

** révisable au 1^{er} janvier de chaque année par Arrêté Ministériel